

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

AMENDEMENT

N ° AS145

présenté par

M. Door, M. Viry, M. Perrut, M. Lurton et M. Cherpion

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.